

**Séance du Conseil de Ville
du 26 novembre 2012 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2012**

1. Communication
2. Appel
3. Procès-verbal no 17 du 29 octobre 2012
4. Question orales
5. Budget communal 2013
6. Modification du Règlement du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)
7. Plan général d'évacuation des eaux :
 - crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'700'000.- pour l'assainissement du réseau de canalisation des eaux usées
 - adaptation de l'émolument annuel d'utilisation
8. Autorisation de vente de 6'330 m² du feuillet communal no 5242 sis au Voirnet en vue de la réalisation de 40 appartements pour un montant de Fr. 1'772'400.-
9. Autorisation de vente d'une portion de 770 m² du feuillet no 169 et du bâtiment sis à la route de Porrentruy 18 pour un montant de Fr. 210'000.-
10. Crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour la réalisation d'un plan directeur des rues du centre-gare et l'établissement du projet et du devis du réaménagement de l'avenue de la Gare (étape 1 liée au projet d'agglomération)
11. Développement de la motion 5.10/12 - "Une politique culturelle cohérente", PS, M. Marc Ribeaud
12. Développement de la motion 5.11/12 - "L'enterrement, un avenir pour le développement de Delémont", UDC, M. Dominique Baettig
13. Réponse au postulat 4.07/12 - "L'éclairage : un potentiel d'économie pour chaque ménage à condition de s'en sortir dans la jungle des ampoules", PS, M. Marc Ribeaud
14. Divers

1. **COMMUNICATION**

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe de la démission de Mme Lolita Gelso, suppléante CS•POP•Verts, qui sera remplacée par Mme Claudine Kohler Amgwerd. De plus, il rappelle la visite du Musée jurassien d'art et d'histoire et le souper de fin d'année, prévus le 10 décembre.

2. **APPEL**

37 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, M. Michel **Frossard**, scrutateur, M. Paul **Fasel**.

Conseil de Ville

Mme et M., Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Yves **Bregnard**, Francine **Chollet**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Murielle **Macchi**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 M. Matthieu Comte est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Jacques Marchand est remplacé par Mme Rébecca **Lena**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Günter**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Blaise **Christe**

Sont excusés

MM. Luc Bron, Isa Kuci, Julien Spinelli et Christian Wirz.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 17 DU 29 octobre 2012

Le procès-verbal no 17 du 29 octobre 2012 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC, revenant sur le transfert de compétences des communes au Canton en matière de tutelles et de curatelles dès le 1^{er} janvier 2013, rapporte son expérience selon laquelle la nouvelle institution en charge ne fonctionne pas encore alors que l'autorité communale ne semble plus en place. Il souhaite savoir comment seront traités les cas de tutelles ou de curatelles durant le mois de décembre.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que l'autorité communale est compétente pour les cas de tutelles ou de curatelles jusqu'au 31 décembre 2012. Il précise que l'actuelle déléguée tutélaire de Delémont a été engagée dans la nouvelle institution, ce qui assure un suivi des dossiers, dont certains ont déjà été transférés au Canton. En cas de difficultés malgré toutes les dispositions prévues, M. Kohler se tient à disposition.

M. Dominique Baettig est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande au Conseil communal s'il peut entreprendre des démarches pour faire avancer la construction en cours en face de la Salle Saint-Georges, qui devait accueillir un hôtel et une entreprise de culture de champignons.

Mme Françoise Collarin indique que l'entreprise Bio-Ur a cessé ses activités en juin dernier. Le permis de construire ayant une échéance, la Ville a contacté le propriétaire pour connaître ses intentions. Sa réponse est attendue.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

5. BUDGET COMMUNAL 2013

M. Pierre Kohler, maire, présente le budget 2013, dont le déficit, initialement de Fr. 1'467'000.-, a été réduit de Fr. 800'000.- suite à la décision du Parlement jurassien de reporter la révision fiscale touchant les couples mariés. Le déficit de Fr. 667'000.- relève d'augmentations de charges cantonales, sans lesquelles le budget serait équilibré. M. Kohler estime que le Canton et les communes sont co-responsables de ces augmentations, notamment en matière de crèches et de transports publics. A son sens, la politique cantonale visant à continuer à augmenter les charges et baisser la fiscalité devra être revue, d'autant que

d'autres diminutions fiscales sont attendues. A ce sujet, il rappelle que la baisse d'impôts annuelle et constante de 1 % fait perdre chaque année à Delémont Fr. 400'000.- de plus que l'année précédente. Ainsi, pour 2013, ce manque à gagner s'élève à 1.6 million de francs, alors que cette diminution n'est que peu perceptible pour le contribuable. S'agissant des crèches communales, M. Kohler rappelle que le Canton en fixe les conditions d'ouverture et d'encadrement, qui génèrent des coûts importants. Les crèches à domicile engendrent moins de frais mais leur augmentation est aussi constante. M. Kohler précise la volonté du Conseil communal de ne pas augmenter les impôts ni de toucher aux charges liées au personnel communal, vu les mesures prises en début de législature.

En dernier lieu, M. Kohler remercie les services communaux pour leurs efforts, en particulier le chef du Service des finances.

M. Julien Crevoisier, PLR, relève le déficit prévu au budget, le faible degré d'autofinancement et le niveau de la dette communale, se situant à quelque 120 millions de francs, fait que son groupe ne peut accepter. Conscient des efforts entrepris ces dernières années, en particulier pour ce budget, M. Crevoisier rappelle que la baisse de la pression fiscale relève d'une volonté du peuple et du Parlement qui ne peut être remise en question. A son sens, il appartient aux autorités exécutives d'étaler les mesures dans le temps, notamment d'adapter leur structure. M. Crevoisier estime qu'une plus grande concertation doit avoir lieu avec le Canton pour défendre les intérêts communaux et que les prestations des collectivités doivent être réexaminées continuellement. De plus, les mesures d'économie doivent se poursuivre, de même que la volonté politique d'obtenir des finances saines. Comme ces éléments ne sont pas réunis, de l'avis de M. Crevoisier, son groupe refusera l'entrée en matière.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, accueille favorablement le report de l'allègement fiscal pour les couples mariés, ce qui réduit le déficit initialement prévu. Toutefois, il déplore que le mariage soit pénalisé une année supplémentaire par rapport aux autres formes de vie de couple. M. Montavon souligne la part importante que représentent les charges imposées par le Canton, en hausse constante, tout en relevant le risque que comporte le report des charges sociales en constante augmentation, dont le pourcentage atteint pour 2013 41.52 contre 37 en 2011. M. Montavon se dit interpellé par ces reports de charges en constante croissance et invite les parlementaires delémontains à inciter le Canton à de plus grandes économies, faute de quoi une hausse d'impôts ne pourra être évitée, Delémont bénéficiant d'ailleurs d'une quotité attractive. De plus, M. Montavon met en évidence le faible degré d'autofinancement (32 %), qui devrait impliquer le report d'investissements planifiés. Relevant la maîtrise des charges communales, M. Montavon indique que son groupe soutiendra le budget 2013.

M. Jude Schindelholz, PS, regrette que les couples mariés soient pénalisés par le report de l'entrée en vigueur de l'harmonisation fiscale et constate que le compte de fonctionnement est négatif et la marge d'autofinancement bien inférieure à 60 %. Relevant les économies réalisées par la Municipalité, M. Schindelholz estime que les possibilités dans ce domaine sont épuisées, déplorant que les charges en personnel, en biens, services et marchandises continuent de croître au même rythme depuis 2005. Le groupe socialiste acceptera toutefois le budget, vu les efforts consentis, mais attend du Conseil communal des propositions pour équilibrer les comptes. En ce qui concerne les rentrées fiscales à venir, M. Schindelholz estime que 300 à 400 ménages supplémentaires moyens seraient nécessaires pour produire quelque 1.5 million de francs de rentrées fiscales pour équilibrer le budget. Compter sur l'arrivée de nouveaux habitants lui semble donc hasardeux. Il souligne de plus qu'aucune grande industrie ne s'est implantée récemment à Delémont. Son groupe attend donc de l'Exécutif, pour le budget 2014, des propositions concrètes assurant une augmentation des rentrées fiscales. De même, il invite le Conseil communal à être transparent en ce qui concerne les coûts induits, notamment les dépenses de fonctionnement et d'entretien pour les investissements prévus sur les bâtiments et autres installations.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, estime que le report de l'harmonisation fiscale pour les couples mariés compliquera l'exercice 2014. En ce qui concerne la responsabilité de la hausse des charges, M. Nicoulin est d'avis que les contribuables devront être informés que les prestations dont ils bénéficient ont un coût, ce qui justifie la perception d'un impôt. Relevant les efforts du personnel communal, il souligne que la rubrique relative aux projets sociaux augmente à Fr. 120'000.- alors que la rubrique dédiée à l'aide à la réinsertion a été supprimée. Il s'étonne également de la baisse des tarifs de l'électricité, vu qu'ils augmenteront probablement dans le futur. En ce sens, il préférerait maintenir autant que possible les prix actuels plutôt que de sans cesse procéder à des hausses ou des baisses. M. Nicoulin relève le report de certains investissements alors que de nouveaux, comme le Musée Rosinski, s'y intègrent. A son sens, la politique d'investissements se restreint alors que les besoins demeurent importants. En dernier lieu, M. Nicoulin rappelle le crédit relatif à l'aménagement de la ZARD, sur laquelle aucune entreprise ne s'est implantée jusqu'à présent.

M. Pierre Kohler, maire, souligne la politique du Conseil communal consistant à trouver des solutions consensuelles pour préserver les acquis mais aussi pour investir afin d'attirer de nouveaux habitants. Pour

équilibrer le budget, M. Kohler indique que des diminutions de rubrique ont été décidées, relevant que le PLR, opposé au budget, ne soumet aucune proposition en ce sens. Quant à l'augmentation de recettes par l'impôt, M. Kohler rappelle que les quotités dans le canton sont plus élevées que dans le reste de la Suisse, sans que les prestations soient meilleures. Il compte donc sur un accroissement de la population delémontaine pour augmenter l'assiette fiscale, en vue duquel des investissements dans les domaines sportif, culturel et social ont été réalisés, améliorant l'attractivité de la ville. Toutefois, l'accueil de nouveaux habitants implique la mise à disposition de terrains, raison pour laquelle le Conseil de Ville sera saisi en 2013 d'une proposition visant à accroître les zones à bâtir sur le territoire communal. En dernier lieu, M. Kohler indique qu'en cas de demande de diminution de charges, aucune garantie en matière de personnel ne pourra être donnée. Ce n'est toutefois pas la volonté du Conseil communal qui, lui, propose un budget qu'il estime raisonnable dans les conditions actuelles et malgré le déficit.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par à la majorité évidente, avec 5 avis contraires.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0115.301.02 - Personnel, aide à la réinsertion

Mme Murielle Macchi, PS, n'est pas favorable au déplacement de cette rubrique au chapitre 0670 - Projets et développement sociaux, vu qu'elle concerne le personnel communal uniquement, ni au regroupement des rubriques Aide à la réinsertion et AIF, vu que cette dernière est destinée à la population. Elle propose de maintenir la rubrique Personnel, aide à la réinsertion au chapitre 0115 et de la réduire à Fr. 50'000.-.

M. Pierre Kohler, maire, précise que l'Orif et le Conseil communal ont signé une convention qui permet de trouver des solutions intéressantes pour le personnel communal et sans frais pour la Ville. En effet, dès à présent, des mesures de réinsertion sont prises de suite lorsqu'une place, pour divers motifs, ne convient plus à un collaborateur. Le personnel peut donc, avec l'aide de l'Orif, se réinsérer gratuitement dans un autre métier. D'autre part, la Ville permet à la population de se réinsérer dans des services communaux. Ainsi, la rubrique Personnel, aide à la réinsertion peut être maintenue mais à Fr. 15'000.-, une seule personne étant concernée. La rubrique 0670.301.01 - Aide à la réinsertion et AIF doit être diminuée d'autant.

0201 311 01 - Outillage des jardiniers et études

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande si les Fr. 20'000.- supplémentaires seront affectés au projet et aux travaux prévus en Vieille Ville, à la suite de la démarche participative engagée avec le Réseau Vieille Ville en 2012.

Mme Françoise Collarin confirme que cette rubrique permettra de réaliser les éléments décidés par le groupe de travail.

0590.365.11 - Fondation Arc en scènes, Chaux-de-Fonds

0590.365.17 - SAT

0590 365 13 - CCRD

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, relevant les efforts de la Ville pour soutenir les associations culturelles, met en évidence les difficultés de financement que rencontrent diverses associations en raison des coûts élevés générés par la production. Le contrat liant la Municipalité à la fondation précitée ayant été dénoncé, elle demande que la somme de Fr. 5'000.- soit transférée à la SAT, active à Delémont. D'autre part, le CCRD, depuis son déménagement à la Salle Saint-Georges, assume les charges du bâtiment, de même que l'administration et les frais liés à la technique. Même si la subvention communale a été augmentée de Fr. 40'000.-, elle ne permet pas d'assurer les prestations de l'association. Mme Beuret suggère donc d'augmenter le soutien communal de Fr. 120'000.- à Fr. 145'000.-.

0590.365.38 - Le Temps des cerises

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, détaillant les activités de l'association Le Temps des cerises, qui perçoit une subvention communale de Fr. 1'800.-, indique que ses concerts ont lieu à la Salle Saint-Georges dont la location est plus élevée que celle des anciennes salles, malgré un équipement technique insuffisant. A titre d'exemple, elle informe qu'un concert au Centre réformé engendre des coûts de quelque Fr. 1'300.-, contre Fr. 2'600.- à Saint-Georges. Ainsi, l'association accuse un déficit de Fr. 8'600.- pour l'exercice 2011-2012, ce qui ne s'était jamais produit, raison pour laquelle Mme Grimm propose de fixer la subvention 2013 à cette association à Fr. 4'000.-, comme cette dernière l'a récemment demandé au Conseil communal.

M. Jude Schindelholz, PS, vu l'augmentation conséquente de la subvention au CCRD demandée par Mme Beuret, souhaite savoir si la Commission de la culture s'est prononcée sur ces propositions.

M. Damien Chappuis indique que la subvention à Arc en scènes, qui avait été réduite, est passée à Fr. 5'000.- pour autant que des spectacles soient organisés à Delémont. Si tel n'est pas le cas, cette subvention sera allouée à la SAT, ce qui ne peut pas se faire actuellement vu la convention liant la Ville à Arc en scènes. La Commission de la culture a été saisie de la demande du CCRD visant un soutien concernant les investissements supplémentaires à hauteur de Fr. 50'000.- d'une part, et une hausse de la subvention communale de Fr. 30'000.- d'autre part. M. Chappuis rappelle la convention liant la Municipalité et le CCRD, au sujet de laquelle une discussion doit avoir lieu. Par ailleurs, le CCRD a bénéficié d'un don de Fr. 50'000.- de la Loterie romande en guise de participation aux investissements. L'utilisation de cette somme lui permettra de réduire la charge de la location de la Salle Saint-Georges, notamment pour Le Temps des cerises, scission du CCRD. En outre, l'augmentation de la subvention envers Le Temps des cerises n'est pas envisageable, par souci d'équité face à d'autres associations, dont les budgets sont aussi déficitaires.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, précise que Le Temps des cerises est une association indépendante du CCRD, depuis sa création.

0670.301.01 - Aide à la réinsertion et AIF

Mme Murielle Macchi, PS, suggère de maintenir la rubrique AIF séparée de la rubrique Projets et développements sociaux, vu que l'AIF concerne un projet de formation d'un citoyen alors que les projets et développements sociaux ne concernent pas la formation. D'autre part, elle propose de maintenir la rubrique 0670.301.01 et de la nommer AIF en y inscrivant une somme de Fr. 55'000.- et Fr. 50'000.- à la rubrique 0670.318.01 Projets et développement sociaux.

M. Pierre Kohler, maire, accepte d'inscrire Fr. 55'000.- à la rubrique 0670.301.01 et Fr. 15'000.- à la rubrique Personnel, aide à la réinsertion.

Electricité

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, regrette la décision de l'Exécutif de réduire le tarif de l'électricité, estimant cette démarche comme étant une incitation à ne pas économiser, ce qui s'impose pourtant pour assurer la transition vers les énergies renouvelables. D'autre part, le réseau électrique de la ville est insuffisant pour absorber les énergies renouvelables et devra être mis à niveau, ce qui engendrera des coûts conséquents, tout comme l'installation de compteurs intelligents. A son sens, le tarif de l'électricité aurait dû être maintenu pour alimenter, par exemple, le fonds Entretien et rénovation ou un nouveau fonds en faveur des énergies renouvelables. Par ailleurs, à l'instar du canton de Bâle-Ville, un bonus énergétique aurait pu être instauré.

M. Pierre Brulhart rappelle que les Services industriels sont soumis à la Loi sur l'approvisionnement électrique et à son ordonnance, qui sont très contraignants. Il met en évidence la politique à long terme que mène ce service. S'agissant du prix de l'électricité, il précise qu'il est constitué de taxes fédérales qui évoluent, dont notamment les services système qui ont baissé, d'où une répercussion totale sur le tarif. Il regrette que la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables n'ait pas été augmentée, alors que les moyens, dans le domaine du solaire notamment, sont insuffisants. M. Brulhart rappelle l'objectif du Conseil communal de ne réaliser aucun bénéfice sur la partie énergie du prix de l'électricité. Les Services industriels ayant trop perçu au vu des baisses observables sur le marché, ils le restituent par une baisse de tarif, ce qui constitue également un outil de promotion économique. Quant au réseau, des investissements importants devront être réalisés et, de l'avis du Conseil communal, les fonds ad hoc seront suffisamment alimentés pour en assumer les coûts. En dernier lieu, M. Brulhart indique que toute augmentation du prix du réseau ou de l'énergie sera prise en compte dans les prochaines fixations de tarifs.

Mme Murielle Macchi, PS, modifie sa proposition et propose d'inscrire Fr. 15'000.- à la rubrique 0115.301.02 - Personnel, aide à la réinsertion.

M. Philippe Rottet, UDC, pour chaque proposition de modification, souhaite connaître ce qui est inscrit au budget.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, retire ses deux propositions concernant les rubriques 0590.365.11 - Fondation Arc en scènes, Chaux-de-Fonds, et 0590.365.17 - SAT.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi d'inscrire Fr. 15'000.- à la rubrique 0115.301.02 - Personnel, aide à la réinsertion, est acceptée par 31 voix contre 1.

DECISION : la proposition de Mme Jeanne Beuret d'augmenter la rubrique 0590.365.13 - CCRD à Fr. 145'000.- est refusée par 16 voix contre 8.

DECISION : la proposition de Mme Marie-Claire Grimm d'augmenter la rubrique 0590.365.38 - Le Temps des cerises à Fr. 4'000.- est acceptée par 17 voix contre 11.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi de renommer la rubrique 0670.301.01 - AIF et d'y inscrire Fr. 55'000.- est acceptée par 26 voix contre 2.

DECISION FINALE : le budget communal 2013, avec les modifications votées, est accepté par 30 voix contre 4.

6. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)**

M. Pierre Kohler, maire, remercie les membres de la commission spéciale pour leur travail. L'adaptation du règlement à la nouvelle législation en matière de LPP sera prochainement soumise au Conseil de Ville.

M. Alphonse Poupon, PS, rappelle que son groupe avait demandé que l'ajustement des statuts du FRED, requis par la loi fédérale, soit traité séparément du changement de cotisations et de prestations proposé par le Comité du FRED, ce que l'Autorité de surveillance avait approuvé. La présente proposition de modification correspond donc à la demande que M. Poupon avait formulée en septembre. A son sens, le Conseil communal aurait pu suivre la suggestion du groupe socialiste, qui aurait assuré le cadre légal pour ajuster les cotisations. Relevant que le taux de couverture se situe à ce jour à 95 %, M. Poupon estime l'assainissement proposé comme étant paradoxal, en ce sens que les cotisations seront réduites, les prestations maintenues et le taux de couverture amélioré. M. Poupon se demande si l'Autorité de surveillance acceptera l'application rétroactive des mesures. D'autre part, les Fr. 326'000.- que le FRED ne percevra pas induisent une diminution des prestations futures. De plus, il appartiendra aux assurés de payer le maintien du niveau de leur retraite par des cotisations supplémentaires, ce qui n'est pas solidaire. De l'avis de M. Poupon, l'ancien système comportait également des aspects positifs, notamment l'aide reçue en cas d'adaptation des cotisations lors d'une promotion. De plus, le taux de couverture augmentera légèrement vu que les prestations futures seront diminuées. En outre, M. Poupon regrette la forme du message, qu'il estime lacunaire et qui pourrait expliquer l'accord des représentants du personnel communal avec les mesures proposées. Les propositions de changement datant de mai 2012, M. Poupon est d'avis que le Conseil communal aurait pu les faire approuver par le Service des communes et l'Autorité de surveillance. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote sur cet objet.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera cette modification et s'étonne de l'abstention du groupe PS. Il rappelle que la Commune prend en charge les deux tiers des cotisations, le solde étant payé par le personnel, alors que bon nombre d'employeurs ne prennent en charge que la moitié des cotisations. M. Christe souligne que le taux technique minimal suisse est de 2 %, alors qu'il passera pour le FRED de 4 à 3.5 %, ce qu'il estime très avantageux. De plus, il craint que le refus de cette modification n'induisse une augmentation des cotisations et une nouvelle baisse du taux technique. Finalement, il met en exergue les risques qu'encourt le Conseil de Ville par son implication dans la gestion du FRED, aux niveaux pénal et civil.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, rappelle que le taux de cotisation a été appliqué en janvier sans l'accord préalable des partenaires sociaux ni du Conseil de Ville, ce qu'elle considère comme un vice de procédure. Soulignant la responsabilité du Législatif envers les collaborateurs communaux, Mme Beuret demande plus de transparence et une meilleure collaboration en matière de fonds de prévoyance, en précisant que son groupe acceptera cette modification réglementaire.

DECISION : la modification du Règlement du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) est acceptée par 23 voix, sans avis contraire.

7. **PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX :** **- CRÉDIT-CADRE 2013-2017 DE FR. 1'700'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU DE CANALISATION DES EAUX USÉES** **- ADAPTATION DE L'ÉMOLUMENT ANNUEL D'UTILISATION**

M. Hubert Jaguier, présente le plan général d'évacuation des eaux qui détaille les responsabilités, la planification, les rapports d'état, le concept d'évacuation des eaux, la stratégie responsable et le financement du projet.

Mme Françoise Collarin souligne la responsabilité de la Ville en ce qui concerne les démarches qu'elle doit entreprendre pour répondre à ses obligations. Elle met en évidence l'importance de la décision du Conseil de Ville quant à la hausse de l'émolument, qui permettra d'alimenter un fonds pour le financement des travaux devisés à 1.7 million de francs.

M. Charles-André Schäublin, PLR, se demande si une planification sur 26 ans est raisonnable, horizon qu'il juge lointain. D'autre part, il souhaite connaître les exigences actuelles pour les nouvelles constructions et aménagements en ce qui concerne les eaux d'infiltration.

M. Luc Dobler, PCSI, met en exergue l'augmentation proposée de 150 % de l'émolument, représentant quelque Fr. 200.- par année en moyenne. Il apprécie la responsabilité qu'induit ce plan, estimant que les dettes ne peuvent pas toujours être reportées sur les générations futures. Toutefois, la hausse de l'émolument, fixant le prix de l'eau à Fr. 4.60 par m³, peut difficilement être motivée par le principe de l'autofinancement. En effet, les économies d'eau préconisées par la Ville et suivies par la population réduisent les recettes, alors que ces dernières doivent assurer l'entretien des canalisations. De plus, M. Dobler invite à adapter la promotion de l'eau potable sur le site internet, dont le coût ne sera plus 1'000 fois inférieur au prix de l'eau en bouteille. En dernier lieu, M. Dobler suggère que soit précisé dans l'arrêté que l'émolument de Fr. 2.60 par mètre cube d'eau consommée est garanti durant 26 ans. Favorable à d'éventuelles propositions d'échelonnement, son groupe acceptera les deux arrêtés.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, comprenant les motifs de l'augmentation de l'émolument, indique qu'il proposera un échelonnement de cette hausse. Toutefois, il s'interroge sur la durée de la planification, en particulier sur les éventuels investissements qui pourraient s'avérer nécessaires durant les 26 prochaines années à la STEP. La hausse de l'émolument pourra-t-elle les couvrir ?

M. Pierre Chételat, PLR, rappelant le soutien qu'a toujours apporté son groupe au maintien de la valeur des objets et son opposition à la hausse des impôts et taxes, estime que le message ne précise pas comment le montant de 1.7 million de francs a été déterminé. Selon les explications de M. Jaquier, le coût total des investissements sera de 11 millions de francs mais ne sera pas soumis à l'approbation du peuple, au contraire du projet *Delémont marée basse*. Par ailleurs, il considère le message comme étant lacunaire, vu qu'il ne contient aucun plan ni stratégie. Aussi, il suggère une augmentation de l'émolument de Fr. -.50 par mètre cube d'eau consommée, accompagnée d'un crédit-cadre de Fr. 500'000.-, mis en application en 2013 déjà, et de soumettre un second crédit détaillé et d'éventuellement créer une commission pour débattre de ce projet. De plus, il souhaite connaître le niveau d'entretien des canalisations.

M. Alphonse Poupon, PS, est d'avis que la hausse de l'émolument doit être progressive pour éviter un référendum, le résultat de l'étude étant incontestable.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, relève que le compte de l'épuration des eaux doit s'autofinancer, raison pour laquelle son groupe acceptera l'adaptation de l'émolument et le crédit-cadre. Toutefois, elle estime qu'une hausse progressive s'impose. Quant à la proposition de M. Chételat, elle ne suffira pas à entretenir le réseau et le groupe PDC-JDC la refusera. Toutefois, Mme Froidevaux met en exergue la problématique du financement du Service de l'eau. En effet, l'augmentation du prix de l'eau incite le citoyen à réduire sa consommation, d'où une hausse de l'émolument pour l'entretien du réseau. Ce point doit, à son sens, faire l'objet d'une attention particulière.

M. Philippe Rottet, UDC, craint que cette hausse ne rende le prix de l'eau moins abordable pour certaines familles. D'autre part, il doute que l'émolument, une fois les travaux réalisés, soit diminué, le prix de Fr. 2.60 par mètre cube d'eau consommée lui paraissant inacceptable et il craint que la Ville ne réalise des bénéfices par la perception de cet émolument. Si cette augmentation est acceptée, son groupe lancera de suite un référendum. Comme contre-proposition, M. Rottet suggère de fixer le nouvel émolument à Fr. 1.60 par mètre cube d'eau consommée, et ce dès 2013.

M. Pierre Chételat, PLR, est convaincu que sa proposition suffira pour financer les travaux durant deux ans et débattre de l'avenir du réseau.

Mme Françoise Collarin confirme que les habitations des nouveaux quartiers doivent prévoir des aménagements pour l'infiltration des eaux, lorsque le terrain le permet. Quant à la durée de la planification, elle a été calculée sur la base de relevés et d'usure des conduites, l'étude ayant duré sept ans. De ce fait, la hausse de l'émolument est mûrement réfléchi et un échelonnement de l'augmentation serait acceptable, pour autant qu'il permette d'alimenter le fonds en suffisance, afin de pouvoir réaliser les travaux dans les 25 ans, délai qui ne peut être reporté. De plus, le projet concerne les assainissements des conduites communales mais également les investissements pour la STEP et ses installations. Le crédit-cadre permettra d'entreprendre les travaux nécessaires durant la prochaine législature, travaux qui ressortent d'une étude largement menée, avec de nombreux spécialistes. Répondant à M. Rottet,

Mme Collarin répète que l'émolument sert à alimenter un fonds pour financer les travaux. Elle relève le bon niveau d'entretien qui prévaut à Delémont, en comparaison avec d'autres communes. En dernier lieu, elle souligne que l'étude est achevée et elle invite M. Chételat à consulter la documentation à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle l'obligation d'autofinancer l'acheminement de l'eau et son évacuation, cette ressource étant en soi gratuite. Les éléments du prix de l'eau la situe à Fr. 4.60 par mètre cube, alors que dans certains pays voisins, ce coût est 4 à 5 fois plus élevé. Toutefois, il accepte l'étalement de la taxe, qui devra nécessairement s'élever à Fr. 2.60, en précisant qu'un émolument trop faible nécessitera une augmentation d'autant plus forte dans quelques années. D'autre part, le Conseil communal souhaite assurer pour les générations futures un émolument constant à Fr. 2.60, qu'il considère comme étant responsable.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est d'avis que la hausse de l'émolument proposée par l'Exécutif est nécessaire pour assurer l'entretien du réseau, d'autant que les travaux à venir ont été déterminés par l'étude. D'autre part, le référendum permettrait à la population d'éviter une hausse durant quelques années mais elle serait encore plus conséquente par la suite. A son sens, la population comprendra l'augmentation si elle est correctement informée. Toutefois, M. Nicoulin souhaite éviter une trop forte augmentation dès la première année, raison pour laquelle il propose de modifier l'arrêté en ajoutant un nouvel alinéa 2 stipulant que l'émolument annuel d'utilisation est fixé à Fr. 1.60 par mètre cube d'eau consommée en 2013, 2014 et 2015, à Fr. 2.10 en 2016, 2017 et 2018, et à Fr. 2.60 dès 2019 et d'introduire une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, propose d'introduire un tarif social pour l'émolument, échelonné proportionnellement au revenu fiscal, de manière à ce que l'encaissement moyen de l'émolument atteigne Fr. 2.60 par mètre cube d'eau consommée. Saluant la planification sur 25 ans, il souhaiterait qu'une démarche similaire soit instaurée pour l'électricité, pour que le fonds ainsi créé couvre les coûts qui surviendront à l'avenir dans ce domaine.

M. Pierre Chételat, PLR, infirme les propos de M. Kohler en matière de prix de l'eau dans les pays voisins. A son avis, attendre une, voire deux années, pour introduire un émolument au niveau prévu n'engendrera pas la hausse que le Conseil communal craint. Il suggère donc d'introduire un émolument à Fr. 1.60 par mètre cube d'eau consommée. D'autre part, il rappelle que la hausse de l'émolument est liée au crédit-cadre, dont le financement pourrait ne plus être assuré par le fonds, raison pour laquelle il suggère également de le réduire à Fr. 500'000.-. En dernier lieu, il indique être favorable au référendum proposé par l'UDC.

M. Alphonse Poupon, PS, estime qu'une hausse échelonnée pourra être acceptée par la population. Il souhaite toutefois être assuré que, malgré ce manque à gagner, les travaux prévus pourront être réalisés.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, favorable à l'échelonnement de la hausse, estime que la proposition de son groupe garantit la réalisation du PGEE et la gestion des travaux, rappelant que certaines parties du réseau datent de plus de 60 ans. Il apprécie la vision à long terme dans ce dossier pour le bien public que représente l'eau.

M. Philippe Rottet, UDC, indique que des membres d'autres partis que l'UDC ou le PLR seront favorables au référendum. Il rappelle avoir proposé pour le crédit-cadre 2013-2017 un émolument à Fr. 1.60 par mètre cube d'eau consommée. Une nouvelle augmentation de l'émolument, éventuellement à Fr. 2.-, pourrait avoir lieu lors de la législature suivante pour financer le prochain crédit-cadre. A son sens, la planification pourrait également s'étaler sur 30 ans.

M. Luc Dobler, PCSI, favorable à la proposition du groupe CS•POP•Verts, ne se rallie pas à la position du PLR et de l'UDC. Il invite à saisir l'opportunité que représente cette planification à long terme, un prolongement de cinq ans pouvant occasionner une hausse conséquente de l'émolument, vu les urgences qui pourraient surgir.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, estime que le référendum prévu par le groupe UDC a de grandes chances de convaincre la population. En cas d'acceptation, l'émolument demeurera à Fr. 1.10 pour 2013.

M. Pierre Kohler, maire, informe que l'Exécutif peut se rallier à la proposition d'échelonnement de l'émolument mais qu'il ne reculera pas sous la menace d'un référendum. Il estime que la population est apte à comprendre le but du projet.

M. Jude Schindelholz, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : la séance est interrompue.

M. Jude Schindelholz, PS, relève l'importance de l'information et de la transparence envers la population. Pour ces raisons, il propose de modifier l'alinéa 3 de l'arrêté et de soumettre l'objet au référendum obligatoire.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, souhaite savoir si le référendum obligatoire en 2013 autorise l'entrée en vigueur de la taxe au 1^{er} janvier de la même année.

M. Pierre Kohler, maire, indique que l'entrée en vigueur serait reportée d'une année. Par ailleurs, le Conseil communal est également favorable au référendum obligatoire pour permettre à la population de s'exprimer.

Votes relatifs au crédit-cadre :

DECISION : la proposition du groupe PLR de réduire le montant du crédit-cadre à Fr. 500'000.- pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées est refusée par 29 voix contre 6.

DECISION : le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'700'000.- pour l'assainissement du réseau de canalisation des eaux usées est accepté par 30 voix contre 5.

Votes relatifs à l'adaptation de l'émolument :

DECISION : la proposition de M. Emmanuel Martinoli d'ajouter un nouvel alinéa 3 dans l'arrêté du Conseil de Ville stipulant que "L'émolument sera proportionnel au revenu des utilisateurs selon un cadre à préciser" est refusée par 18 voix contre 5.

DECISION : la proposition de M. Didier Nicoulin de modifier l'alinéa 2 de l'arrêté du Conseil de Ville comme suit : "L'émolument annuel d'utilisation est fixé à Fr. 1.60 en 2014 et 2015, Fr. 2.10 en 2016, 2017 et 2018 et Fr. 2.60 dès 2019" et l'alinéa 3 comme suit : "Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014", est acceptée par 28 voix contre 7 en faveur de la proposition de MM. Pierre Chételat et Philippe Rottet de modifier l'art. 3 de l'arrêté sur la perception de l'émolument STEP comme suit : "L'émolument annuel arrêté est de Fr. 1.60 par mètre cube d'eau consommée" et l'art. 9 du même arrêté comme suit : "La modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013".

DECISION : la proposition de M. Jude Schindelholz de modifier l'alinéa 3 de l'arrêté du Conseil de Ville comme suit : "Cette décision est soumise au référendum obligatoire" est acceptée par 28 voix contre 1.

DECISION FINALE : la modification de l'arrêté modifié sur la perception des émoluments STEP est acceptée par 28 voix contre 3.

8. AUTORISATION DE VENTE DE 6'330 M² DU FEUILLET COMMUNAL NO 5242 SIS AU VOIRNET EN VUE DE LA RÉALISATION DE 40 APPARTEMENTS POUR UN MONTANT DE FR. 1'772'400.-

Mme Françoise Collarin présente cet objet, dont une première portion de terrain a déjà été cédée pour la construction d'appartements. Ce site accueillera 40 logements supplémentaires. Précisant que le projet *Logement du futur* a été abandonné faute d'investisseurs, Mme Collarin indique que le plan spécial ad hoc sera modifié, le nombre d'appartements prévus étant différent mais l'ensemble de la construction demeurant la même. Le prix de vente a pu être fixé à de Fr. 280.-/m², Fr. 20.-/m² de plus que pour la première étape, et un droit de réméré est prévu pour le cas où la construction ne serait pas réalisée dans les deux ans.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, intervenant à titre personnel, fait l'inventaire des constructions prévues à Delémont, soit quelque 150 logements, parallèlement aux réalisations récentes. Selon ses recherches, plus d'une trentaine de logements sont libres au vu des petites annonces parues dans le journal *Arc Hebdo*. A son sens, la population delémontaine augmente mais pas suffisamment pour occuper la totalité des appartements prévus et elle se demande s'ils ne sont pas trop nombreux, craignant que bon nombre d'entre eux soient vides dans quelque temps.

Mme Françoise Collarin se réjouit de l'intérêt que portent les promoteurs à la ville, alors que les démarches entreprises dans le cadre du projet *Logement du futur* n'ont pas abouti. Elle précise que le

pourcentage d'appartements vacants à Delémont est inférieur aux autres localités suisses, ce que révèlent des statistiques claires. D'autre part, certains appartements ne correspondent plus aux exigences actuelles à cause de leur vétusté, raison probable de leur vacance.

M. Jude Schindelholz, PS, confirme que beaucoup de ventes de terrains destinés à des logements ont été réalisées ces dernières années. N'étant pas opposé à cette vente, le groupe socialiste souhaite toutefois que le site en question soit réservé à la location, estimant que de nombreux logements cités par Mme Grimm sont destinés à être vendus, avec les inconvénients que la copropriété engendre. Il suggère donc de compléter l'alinéa 1 de l'arrêté en précisant que les 40 appartements créés seront destinés à la location.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, favorable à cette vente et au fonds pour l'achat de terrains stratégiques, estime important pour la Ville de disposer d'une politique solide en matière de mise à disposition de logements pour les citoyens aux moyens relativement bas. Il propose donc que le produit de la vente soit réparti pour moitié au fonds précité, le solde étant affecté à un nouveau fonds pour la mise à disposition de logements sociaux.

M. Dominique Baettig, UDC, considère l'arrêté comme étant vague, ce dont il s'étonne. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles un promoteur unique ne s'est pas intéressé au projet. D'autre part, il suggère de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté et de prévoir un prix de vente à Fr. 2'000'000.-.

M. Philippe Rottet, UDC, indique que son groupe ne s'oppose pas aux logements sociaux mais rappelle que la Commission chargée du *Logement du futur* a mené une étude ayant coûté un demi-million de francs et qui n'a débouché sur aucune construction.

Mme Françoise Collarin accepte la proposition de M. Schindelholz, cette condition étant d'ailleurs prévue dans l'acte de vente. Elle rappelle la dette de la ville sur ce terrain, l'étude de Fr. 500'000.- réalisée et les aménagements de la première partie du terrain qui doivent être amortis. Comme indiqué dans le message, la vente alimentera un fonds pour l'acquisition de terrains stratégiques en vue de réaliser d'autres projets d'utilité publique. Ainsi, le Conseil communal renonce à créer un fonds supplémentaire. Quant au prix de vente, il a été discuté avec le promoteur et fixé à Fr. 20.- de plus que pour la première partie.

DECISION : la proposition de M. Jude Schindelholz de modifier l'alinéa 1 comme suit : "La vente de 6'330 m² du feuillet communal 5242 sis au Voirnet en vue de la réalisation de 40 appartements destinés à la location pour un montant de Fr. 1'772'400.- est acceptée", est acceptée par 23 voix contre 1.

DECISION : la proposition de M. Dominique Baettig de modifier le prix de vente à Fr. 2'000'000.- au lieu de Fr. 1'772'400.- est refusée par 28 voix contre 2.

DECISION : la proposition de M. Jean Parrat d'ajouter un nouvel alinéa 2 stipulant que "Le produit de la vente du terrain sera versé pour moitié sur le fonds pour l'acquisition de terrains stratégiques et pour moitié sur un fonds destiné à la mise à disposition de logements sociaux" est refusée par 16 voix contre 13.

DECISION FINALE : la vente de 6'330 m² du feuillet communal no 5242 sis au Voirnet en vue de la réalisation de 40 appartements pour un montant de Fr. 1'772'400.- est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

9. **AUTORISATION DE VENTE D'UNE PORTION DE 770 M² DU FEUILLET NO 169 ET DU BÂTIMENT SIS À LA ROUTE DE PORRENTROY 18 POUR UN MONTANT DE FR. 210'000.-**

Mme Françoise Collarin indique que la Commune n'utilise plus le bâtiment susmentionné, raison de sa mise en vente. L'acquéreur potentiel est une société coopérative en constitution qui envisage d'y aménager la Maison de Carnaval, pour y entreposer des costumes et des installations pour cette fête. Le Conseil communal est favorable au soutien d'une association locale qui prévoit de remettre les lieux en état et d'y aménager un appartement. Les droits de passage et l'abri du bus resteront la propriété de la Commune.

DECISION : la vente d'une portion de 770 m² du feuillet no 169 et du bâtiment sis à la route de Porrentruy 18 pour un montant de Fr. 210'000.- est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 160'000.- POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES RUES DU CENTRE-GARE ET L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET ET DU DEVIS DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE (ÉTAPE 1 LIÉE AU PROJET D'AGGLOMÉRATION)

Mme Françoise Collarin indique que la Confédération soutient le projet d'agglomération déposé en 2007 par une subvention de 40 %. Ce plan directeur regroupera l'ensemble des aménagements à réaliser dans le quartier de la Gare, allant du chemin de Bellevoie à la rue du Pont-Neuf, en passant par l'avenue de la Gare. L'étude sera réalisée parallèlement à *Delémont marée basse* et à celle sur les circulations. Elle sera subventionnée par la Confédération à hauteur de Fr. 64'000.-, son solde étant financé par le fonds *Entretien des anciennes routes cantonales*.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour la réalisation d'un plan directeur des rues du centre-gare et l'établissement du projet et du devis du réaménagement de l'avenue de la Gare (étape 1 liée au projet d'agglomération) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/12 - "UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, rapporte, selon un article de presse, qu'un chiffre d'affaires de quelque 20 milliards de francs est généré par les activités culturelles en Suisse. Revenant sur le projet de la Ville d'implanter un musée destiné à la bande dessinée aux Abattoirs, M. Ribeaud l'accueille favorablement mais souhaite, avant tout engagement, revoir la politique culturelle de Delémont, notamment ses objectifs et son budget. A son sens, le coût des projets à moyen et long termes doit être prévu. D'autre part, M. Ribeaud rappelle la demande du CCRD qui souhaite une augmentation de la subvention communale en sa faveur. Pour le début de la législature, M. Ribeaud invite à aborder largement la question de la cohérence et des priorités dans le domaine culturel. Détaillant les musées et autres institutions soutenus par la Ville, M. Ribeaud souhaite qu'une analyse soit réalisée et documentée, à l'instar ce qui a prévalu pour la motion 5.14/11 - "Delémont, quel développement".

M. Damien Chappuis informe que le Conseil communal accepte cette motion, qui débouchera sur une séance publique. Toutefois, il précise que le projet de musée Rosinski fait l'objet d'une étude pour connaître l'investissement nécessaire et les charges d'exploitation qui en découleront. M. Chappuis rappelle la procédure appliquée pour tous les projets, à savoir l'information à la population et au Conseil de Ville par le biais de la presse, puis l'établissement des projets et messages aux autorités compétentes. Dans ces circonstances, le Conseil communal se dit étonné que la Commission de la culture n'ait pas été informée de la présente motion. La politique culturelle fera donc l'objet d'un débat associant autant que possible d'acteurs de ce domaine. Revenant au projet de musée, M. Chappuis indique qu'il sera soumis à l'approbation des commissions et au Conseil de Ville dans le courant 2013.

DECISION : la motion 5.10/12 - "Une politique culturelle cohérente", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/12 - "L'ENTERREMENT, UN AVENIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE DELÉMONT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, relevant que l'espace pour accueillir de nouveaux habitants viendra à manquer, est d'avis que les constructions en hauteur et en profondeur s'imposeront. Il estime important que les villes restent proches de la campagne, que la densification urbaine ne soit pas trop importante et que les espaces verts soient maintenus. Selon un article de presse, il semble que le sous-sol soit une nouvelle ressource, qui contient non seulement de l'eau, des matériaux de construction ou de l'énergie mais également de l'espace qui, selon M. Baettig, deviendra un élément rare. Selon cet article toujours, et conformément au droit suisse, le sous-sol n'appartient au propriétaire du bien-fonds que pour les aménagements liés à son propre usage. Ainsi, au-delà d'une dizaine de mètres, le sous-sol appartient à la communauté. Il invite donc l'Exécutif à développer un plan d'utilisation du sous-sol pour y implanter des parkings, éventuellement des centres commerciaux ou d'autres lieux borgnes, voire des routes.

Mme Françoise Collarin indique que toutes les constructions qui peuvent être réalisées en sous-sol le sont. Le Conseil communal refuse cette motion, étant donné que les démarches suggérées ont déjà été étudiées par la Ville, qui respecte ses terres lors de toutes constructions.

DECISION : la motion 5.11/12 - "L'enterrement, un avenir pour le développement de Delémont", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 26 voix contre 2.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/12 - "L'ÉCLAIRAGE : UN POTENTIEL D'ÉCONOMIE POUR CHAQUE MÉNAGE À CONDITION DE S'EN SORTIR DANS LA JUNGLE DES AMPOULES", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Pierre Brulhart relève que la Ville s'aligne sur les stratégies énergétiques fédérales et cantonales, dans le domaine de l'éclairage également. Dans ce secteur, de nombreux outils performants existent et offrent des conseils intéressants, dont certains sont présentés sur le site de la Ville, notamment. Il rappelle également le stand des FMB lors de la dernière édition du Comptoir, qui présentait différentes ampoules et leur rendu. En ce qui concerne la création d'un barème d'évaluation des besoins, le Conseil communal l'estime non judicieuse, étant donné que le choix d'éclairage est arbitraire et qu'un spécialiste n'a pas la vérité absolue. Par ailleurs, les technologies évoluent rapidement, ce qui rendrait le travail de mise à jour très conséquent. De même, la population prend en considération l'efficacité économique à long terme des nouvelles ampoules, d'autant que de nombreuses publicités sont réalisées. Vu son intérêt, elle a acquis de bonnes connaissances dans ce domaine. Pour ces raisons, la Ville n'engagera pas de spécialiste pour ce travail mais un étudiant assistera probablement le mandataire énergie en 2013 pour les questions énergétiques.

14. DIVERS

M. Sébastien Lapaire, président, adresse les félicitations du Bureau à M. Matthieu Comte et à sa compagne pour la naissance de leur fils Bastien, le 23 novembre.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, indique que le groupe Nicaragua poursuit ses activités dans ce pays. Grâce au Centime de l'eau, des projets ont été développés en vue de la répartition et la distribution d'eau dans deux grands quartiers urbains de La Trinidad. Désormais, l'association dispose d'un site internet www.groupe-nica.ch qui renseigne sur ses activités. Comme chaque année, M. Parrat met en vente le traditionnel calendrier de l'association que chacun peut acquérir au prix de Fr. 20.-.

Ont été déposés :

- **Question écrite 2.10/12** - "Règles de circulation en vieille ville de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
- **Interpellation 3.04/12** - "Après une catastrophe, qui se soucie de qui et de quoi ?", UDC, M. Dominique Baettig
- **Interpellation 3.05/12** - "A propos de la vidéosurveillance", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
- **Postulat 4.15/12** - "Reconnaître son objet perdu ou volé sans se déplacer", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **Motion 5.12/12** - "Comportements indécents, incivilités, trafics, commençons par un bout...", UDC, M. Dominique Baettig
- **Motion 5.13/12** - "Rue de la Communance : pour une signalisation visible", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin

La séance est levée à 22 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay